LE PETIT JOURNAL DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE LA RICHESSE DU MILIEU

INF'EAU N°25 Janvier 2009

ASSOCIATION DE PROTECTION D'INFORMATION ET D'ETUDE DE L'EAU ET DE SON ENVIRONNEMENT-79170-CHIZE

☺ **BONNE ANNEE A TOUTES ET TOUS ET BONNE …EAU !**

SOMMAIRE

- **Edit'eau 1**
- **Le poste de salarié 1**
- **Les actions juridiques 2**
- **Engageons-nous ! 3**
- **Club nature et éducation à l'environnement 3**
- **Biodiversité des zones humides 4**
- **Chacun son expérience 5**
- **Rappel adhésions et cotisations**

EDIT'EAU

DES NOUVELLES DU POSTE DE SALARIE PERMANENT DE CHRISTOPHE

Depuis le 1er Octobre de l'année écoulée, et pour la première fois, nous avons pu proposer un CDI pour le poste de permanent chargé de l'animation et de la gestion au quotidien de notre association.

En effet, depuis trois ans, ce poste était financé pour moitié environ par une aide du CNASEA qui couvrait le montant du salaire, les charges sociales étant supportées par l'association ; ceci dans le cadre d'un contrat CAE/ « tremplin » proposé par la Région. Celui-ci arrivait à échéance au 30 septembre et ne pouvait être renouvelé.

Etant donné l'importance que représente le travail de Christophe pour le bon fonctionnement de notre association et surtout la très nette progression cette année des interventions pédagogiques et autres prestations, le Conseil d'Administration a pris le pari de conserver notre salarié et de proposer à Christophe un CDI à temps partiel (66% soit 23 heures par semaines)

Le montant des recettes correspondant à des prestations techniques (ex : les données du réseau Boutonne) ou des interventions pédagogiques réalisées par les bénévoles et Christophe s'élève à 5700 € cette année (moins de 1000 € auparavant).

Le budget prévisionnel 2009 est équilibré grâce à une participation de la Région sous la forme d'une prime (aide « tremplin ») d'un montant de 6600 € versée en 2009, puis de sommes dégressives jusqu'en 2011.

Toutes choses égales par ailleurs, les budgets suivants seraient déficitaires de 5500 à 7000 €. Notre réserve de trésorerie nous permet cependant de pallier cela pour le moins jusqu'à fin 2011 .

Il nous reste à progresser encore pour trouver quelques financements supplémentaires :

- D'abord nous pourrions être un peu plus nombreux. Si ne serait-ce que la moitié d'entre nous pouvait parrainer et amener à adhérer à notre association une seule personne en 2009 (un collègue, un voisin, un ami etc), nous pourrions passer le cap des 300 membres, et disposer ainsi de 1000 à 2000 € de ressources propres supplémentaires. (actuellement nos cotisations fournissent environ 3800 €)
- Les interventions pédagogiques en général seront sans doute plus nombreuses, et nous espérons donc des recettes encore plus importantes qu'en 2008. En particulier nous allons demander à ce que la participation des collectivités locales pour le Club Nature du mercredi soit réévaluée, compte-tenu du doublement des effectifs d'enfants accueillis par l'APIEEE cette année.
- Nous avons le projet également de valoriser auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nos relevés de niveaux d'eau et de linéaires d'assecs qui sont déjà effectués sur la rivière Courance, et que nous pourrions étendre quelque peu avec quelques volontaires de plus sur ce secteur. Nous avons ainsi obtenu cette année 2300€ de l'Agence Adour-Garonne pour le réseau de relevés effectués sur la Boutonne.

Tout cela et d'autres initiatives peut nous apporter encore 1000 à 2000 € et sans doute plus, il est donc tout à fait envisageable de viser un quasi équilibre financier d'ici 2011, il faut s'y mettre !

E.Hecht

LES ACTIONS JURIDIQUES DE L'APIEEE EN COURS

Le Tribunal Administratif de Poitiers, par le jugement du 27 Mars 2008 a annulé l'arrêté préfectoral du 28 Juin 2006, « en se fondant sur l'exception d'illégalité de l'arrêté cadre du 11 avril de la même année, en tant qu'il applique des niveaux d'alerte inadaptés à une gestion des étiages » ; il s'agissait de la zone du bassin de la Courance uniquement.

Le problème est que nous obtenons gain de cause à postériori, bien après que l'assec partiel de la rivière ait été duement constaté…, ce qui n'empêche pas le Préfet de reprendre quasiment le même type d'arrété chaque année !

Fort de cela, dès le 23 Mai 2008, nous avons entrepris deux actions auprès du Tribunal Administratif de Poitiers :

- d'une part une demande de Référé suspension de l'arrêté cadre (annuel) du 28 mars 2008, par lequel le Préfet des Deux-Sèvres définis les mesures de limitation ou suspension des usages de l'eau en été. Nous y contestons les valeurs des seuils d'alerte et de coupure pour la zone « Courance » qui ont été jugé précédemment « inadaptés » et insuffisants pour protéger la rivière d'un assec. Nous demandons également de « remonter » les seuils références de La Jannerie/Le Bourdet et Mazin/St Hilaire de manière significative : arrêt total des prélèvements dès -3.50m au lieu de -6.00m par exemple !

  Cette action avait pour objectif de pouvoir faire stopper les prélèvements par voie de justice dès le mois de Juillet si un assec avait menacé la Courance ; la pluviométrie et la situation des nappes avaient été très défavorables jusque là.

- d'autre part, une demande en Annulation de cet arrêté cadre du 28 mars 2008, pour les mêmes motifs, l'objectif cette fois étant de faire reconnaître l'insuffisance des valeurs références retenues pour la gestion de l'eau sur le secteur Courance, dans l'arrêté cadre annuel cette fois.

- Notre première requête a été rejetée par le juge des référés le 13 juin 2008, celui-ci n'a pas reconnu de doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée.

L'évolution assez exceptionnelle de la pluviométrie durant l'été a permis un maintient de l'écoulement de la Courance-aval malgré des niveaux de nappe assez faibles et parfois inférieurs à la valeur de -3.50m que nous réclamons comme seuil de coupure.

- La seconde requête suit son cours : la Préfecture a présenté un premier mémoire en défense au mois de septembre ; nous venons de transmettre un mémoire en réponse très argumenté. Nous avons reçu notification de la clôture de l'instruction pour le 9 Février 2009. Le jugement pourrait intervenir pour le prochain printemps…

E.Hecht

ENGAGEONS NOUS !

A partir d'un exemple parmi d'autres :

Le syndicat de production d'eau potable «4B»[1] qui œuvre sur une partie du sud Deux Sèvres (de Rom à Beauvoir sur Niort) a commandé en 2008 une station de traitement des pesticides (plus mélange des eaux) pour un investissement voisin de **800 000 €** …auquel il faudra rajouter chaque année le coût du fonctionnement !

Une fois de plus, le consommateur paye très concrètement l'insuffisance des mesures de prévention des pollutions à la source.

Les réformes successives de la législation sont décidément inefficaces vis à vis des utilisateurs de produits « phyto-pharmaceutiques »[2]. Des taxes appliquées à ces toxiques rendraient moins compétitive l'agriculture chimique et permettraient de redistribuer les produits de ces taxes vers des pratiques respectueuses des sols, de l'air, de l'eau et par conséquent de notre santé.

La France est bien la championne européenne de l'emploi des pesticides, et nous en payons bien sagement les conséquences [3] !

Dès 1997 l'APIEEE a soulevé des anomalies concernant la qualité de l'eau potable distribuée en quelques points des Deux Sèvres, ce qui a valu la condamnation de la France par la cour européenne de justice le 30 janvier 2008.

Cette condamnation implique pour la France (via l'autorité du préfet) la mise en œuvre de mesures immédiates pour satisfaire aux exigences réglementaires.

Sans notre action, sans l'engagement des adhérents de l'APIEEE, sans le soutien de nombreux sympathisants, la réaction de l'Etat n'aurait pas été identique.

Un programme de reconquête de la qualité de l'eau concernant les ressources prioritaires se met désormais en place sous la conduite des syndicats d'eau. Baptisé « programme re-sources », il est financé par les agences de l'eau, les syndicats d'eau, la Région Poitou-Charentes, le département.

Le budget de chacun de ces financeurs est vous le savez , alimenté par vos taxes et impôts .

C'est la raison pour laquelle vous devez exiger avec nous des actions efficaces menant à des résultats.

Ce chantier est vital. Il demandera de l'énergie, du temps. C'est un véritable enjeu de société.

L'APIEEE, votre association, a plus qu'un rôle de vigilance. **Ses actions privilégient l'intérêt général.**

Nous avons besoin de vous, de votre soutien, de votre participation même modeste, dans la mesure de vos possibilités. La vie associative permet à chaque

[1] Oui celui qui participe au dossier des 11 bassines sur la Boutonne.

[2] Qu'en termes choisis ces choses là sont dites !

[3] cf l'ouvrage de J Veillerette et F Nicolino : « Pesticides, révélations sur un scandale français »

personne d'apporter de la conscience, de l'énergie, des idées, du temps, de l'action ponctuelle ou durable.

A chacun de choisir son type d'implication.

Grâce à celles et ceux qui se mobilisent depuis près de 20 ans au sein de l'APIEEE, des choses ont bougé , bougent et bougeront encore.

Notre société dispense des quantités d'informations fantastiques ; à chacun de voir ce qu'il fait de toute cette masse, à chacun de voir s'il veut être acteur ou spectateur dans ce monde en mouvement.

Franchir le pas, adhérer, s'engager et agir, voilà de beaux vœux pour 2009 !

D. Barré

CLUB CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Les activités du club « Connaître et Protéger la Nature » de Chizé ont repris depuis la rentrée scolaire. Par ailleurs et avant les vacances scolaires, les enfants sont allés découvrir le parc naturel régional de la Brenne, dans l'Indre, les 28 et 29 juin dernier. Ils ont pu y découvrir une zone humide au fonctionnement différent de celui de la vallée de la Boutonne.

- « La Brenne est un parc naturel régional situé dans le Berry et plus précisément dans l'Indre. C'est un paysage sauvage et préservé où l'on peut voir des étangs, des prairies, des butons (petites collines de grès rouge) qui attirent beaucoup d'espèces rares comme le butor, la cistude ou la guiffette moustac. Les premiers étangs datent du Moyen-Âge quand des moines ont construit des digues pour retenir l'eau qui s'accumule dans des cuvettes au sol argileux. J'habite la Brenne et j'aime cette région car ici la nature est respectée. » (Victor, club nature 07/08)

Un grand merci à Annie, Lucile, Mathieu pour leur participation active en tant que parents et adhérents de l'APIEEE, merci aussi à Xavier et Emmanuel pour la mise à disposition de leurs minibus.

équipe des planteurs d'arbres de la Sainte Catherine (prairie communale en bords de Boutonne)

Le Club a ensuite organisé un petit séjour (2 jours et 2 nuits) à Angoulins sur Mer (17) dans un centre de découverte du milieu marin. Un des objectifs de ce séjour était de permettre aux enfants de comprendre que l'on retrouve les eaux de la Boutonne dans l'océan Atlantique puisque notre rivière se jette dans le fleuve Charente vers Tonnay Boutonne qui se jette lui même dans l'océan entre Fouras et Port des Barques.

Les enfants y ont entre autres participé à une pêche à pieds sur l'estran, avec constitution d'un aquarium pédagogique afin d'identifier les espèces et de comprendre les interactions qui les lient.

Les enfants ont aussi fait une pêche au carrelet (sensations et gros poissons garantis), un moment magique à réitérer même entre adultes. Nous avons compris le phénomène des marées grâce à une maquette pédagogique. Nous avons bénéficié de l'encadrement d'une animatrice permanente du centre pendant les 2 jours et pour toutes les activités spécifiques.

11 enfants ont participé au séjour, nous étions hébergés en camping avec la pension complète et la participation demandée était de 45 € par enfants tout compris.

Merci à Annie et Elise pour l'aide à l'encadrement, la bonne humeur et le temps consacré.

Ces séjours sont formateurs pour les enfants en de nombreux points, tant au niveau de l'apprentissage de la vie en société qu'à celui de la découverte d'autres territoires et de leur fonctionnement.

les grands en forêt, à l'abri sous une de leurs cabanes

Depuis la rentrée scolaire ce sont 36 enfants qui sont inscrits au Club nature, 23 forment le groupe des 'plus grands' et 13 le groupe des 'moins grands'.

C'est donc un nombre considérable d'enfants qui s'intéressent à la nature et l'environnement. C'est un défi à relever car, les enfants faisant un pas vers nous et les activités que nous proposons, il nous faut être à la hauteur de leurs attentes en matière de découverte, d'expérimentation, d'apprentissage.

Un second animateur, David, vient ponctuellement aider Christophe pour accueillir le groupe des grands un mercredi sur deux ;

Nous avons par ailleurs fait une demande de local spécialement pour le Club Nature auprès de la Mairie. Celui-ci pourra nous permettre de donner une dimension nouvelle aux activités et nous pourrons par exemple créer un blog afin que les enfants puissent échanger avec d'autres clubs nature de la France entière et même dans le monde. Nous pourrons aussi installer

des établis afin de pouvoir bricoler des nichoirs ou des œuvres de Land'art. Enfin, ce local pourra nous abriter les jours de gros temps tout en nous permettant de pouvoir réaliser des activités pour la nature sans être dedans. Mais ce n'est pas gagné, et nous sommes donc ouverts à toute proposition…

Pour finir, les projets 2009 vont bon train : projet « eau et paysage » en collaboration avec le Pays Mellois et la Bêtapi, à destination des scolaires du Pays Mellois ; interventions auprès du centre de loisirs cantonal (Brioux), enregistrement d'un CD « champs d'oiseaux, forêt et berges de Boutonne » avec des enfants du club nature, etc…et des mini-séjours comme l'an dernier.

Signé la goutte d'eau, celle qui fait déborder l'vase

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DES ZONES HUMIDES : BREVES NOUVELLES

Le statut de plusieurs estuaires français, riches en biodiversité est très préoccupant.

Celui de La Gironde est bien connu comme lieu de passage de nombreux oiseaux migrateurs. C'est aussi un habitat privilégié pour plusieurs espèces de poissons disparues ou raréfiées dans notre pays, notamment l'esturgeon d'Europe. Or cet écosystème magnifique est l'objet d'un projet de construction d'un vaste terminal méthanier. Pour en savoir plus, un site à consulter : www.medocpourtous.org

Grâce à une mobilisation exemplaire, la Loire a été épargnée par de nouveaux grands projets hydrologiques prévus sur son cours intérieur, en massif Central. Par contre, son estuaire va être à nouveau saccagé par l'extension du port de Saint Nazaire sur une surface d'au moins 50 ha. Cet estuaire est pourtant une riche zone humide très fréquentée par les oiseaux de passage, échassiers, passereaux paludicoles et canards. Le site prévu par l'extension avait été classé Natura 2000….. En matière d'aménagements, les richesses naturelles d'un site ne pèsent pas lourd si l'opinion ne se mobilise pas !

Saumon : ça s'améliore pour le saumon Auvergnat dans le Cantal notamment dans l'Alagnon, rivière bien connue des pêcheurs, grâce aux efforts des protecteurs et du syndicat de gestion : ainsi le nombre de frayères sur est passé de 12 à en 7 ans. Dans l'estuaire de la Seine, la situation s'améliore aussi lentement.

Coquillages : plusieurs études récentes montrent que les peuplements de mollusques indigènes de la Saône et d'autres rivières se sont effondrés suite à la canicule de 2003. Seulement un tiers des espèces présentes présentent encore des densités normales à cette date.

Castor : dans les seules rivières de la région centre, plus de milles castors seraient présents actuellement. Ces gros rongeurs qui appartiennent à la faune indigène de notre pays (à la différence des ragondins, originaires d'Amérique du sud), ont été exterminés au cours des siècles passés comme dans presques toutes les régions de France. Réintroduits avec succès dans les années 70, ils restent très discrets et continuent leur re-colonisation.

Oiseaux allochtones : Il est bien établi que les espèces introduites font très souvent subir aux écosystèmes aquatiques ou non, des dégradations supplémentaires. Chez les oiseaux, une étude récente montre que 8 espèces d'oiseaux d'eau introduites volontairement par l'homme (cygnes, canards, oies, ibis) ont progressé de façon considérable dans les zones humides françaises depuis les années 2000. Quatre de ces espèces vont présenter une menace importante pour des espèces indigènes spécialisées, possédant une niche écologique plus spécialisée et souvent en danger suite à la perte de leur habitat naturel (Ornithos 14-6).

C.Bost

CHACUN SON EXPERIENCE

Un élevage laitier économe en intrants…

Début décembre 2008, aux « jarries » près de Saint Loup en Charente Maritime, j'ai participé à une réunion…dans un hangar de ferme ! Oh ! La participation y était plutôt comme confidentielle ! Pourquoi donc ? Présentation d'une expérience concluante en agriculture alternative. « Concluante ? » Jugez-en plutôt !

Le thème de cette présentation d'expérience était : « améliorer la composition des prairies pour :

- Réduire sa consommation d'azote,
- Disposer d'une alimentation auto-consommée de qualité,
- Limiter les pressions phytosanitaires sur la ressource en eau »

La ferme fait vivre 2 travailleurs à temps plein.
85 ha de SAU, 28 ha de maïs dont 19 en ensilage (sans irrigation !), 7,5 ha de blé, 8 ha de luzerne, 11 ha de prairies naturelles, 29 ha de prairies temporaires, 1,6 ha de jachères. 50 vaches laitières, 7500 L de lait/vache/an…
…Revenu annuel disponible par actif : 16896 €.
Pas la grande fortune mais pas la misère non plus. En tout cas pas la déprime !

« Serait-ce possible alors ? » me dit en voiture du retour, un rien blagueur, l'ami que j'avais fait profiter du voyage.
« - Ben…apparemment ! ». Je lui explique le contraste.

En effet j'ai de quoi être « amer ». J'avais assisté auparavant à un groupe de travail consultatif pour la rédaction de l'arrêté par le Préfet concernant : **Le Programme pluriannuel d'Actions en Zones Vulnérables Nitrates (PAZVN)** dont la totalité des Deux-Sèvres est concernée.

La profession agricole, représentée par la chambre d'agriculture, des irrigants et la FDSEA, n'a cessé lors de 2 réunions de contester les propositions de mesures faites par l'Administration et le Ministère afin de répondre à l'enjeu de réduction des pollutions. Alors que l'Etat français est condamné par l'Europe une nouvelle fois pour non respect de ses engagements en la matière (en particulier sur notre territoire !).

Les associations de défense de l'eau, de la nature et de la pêche n'ont pu que formuler leurs souhaits de mesures efficaces, immédiatement contestées elles aussi pour leurs « exigences » aux yeux des représentants agricoles.

La contestation porte non seulement sur le niveau des mesures, qu'ils veulent minimiser, sur les pratiques agricoles nécessaires à introduire…mais aussi et surtout sur le coût des mesures dont ils ne « peuvent supporter seuls » la charge, le tout avec le chantage à l'emploi. En effet, plus c'est gros, plus ça passe ! Selon eux, l'agriculture intensive et polluante, seule, peut préserver des emplois en Deux-Sèvres (sic !). Les mesures proposées mettraient à mal l'économie agricole actuelle donc l'emploi.

Bien sûr, le monde agricole dans sa totalité n'est pas aussi caricatural, il est pourtant ainsi représenté.

J'ai fait part au DDA qui animait la réunion de mon regret de n'entendre à ces réunions de consultation que les arguments pseudos techniques d'un lobby sans que ne puissent jamais être entendus et pris en compte des acteurs qui pratiquent des modes de cultures alternatifs et qui font preuve d'efficacité y compris économique et sociale (emplois).

L'administration locale subit un tel chantage permanent qu'elle n'offre plus de garanties quant au respect des lois et règlements, qu'elle est amenée à « négocier » à minima les consignes de son ministère, les exigences de SDAGEs…et à ignorer les acteurs innovants (et performants) de la profession agricole, que par ailleurs, elle connaît…et approuve hors réunion officielle de concertation.

« -Ah bon ? et pourquoi ? » c'est tellement flagrant et étonnant que l'ami, blagueur tout à l'heure en est incrédule !
« -mais c'est aussi pour ça que le SAGE Boutonne par exemple n'avance pas, ne sert quasiment qu'à préserver l'usage agricole démesuré ! Le lobbying des dirigeants agricoles est trop puissant ».

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Boutonne doit se « débloquer ». Le SAGE Boutonne est l'instance territoriale où se définit la gestion de l'eau en conformité à la loi et la Directive Européenne sur l'eau : garantir l'équilibre des usages, l'accès à l'eau potable, le maintien des milieux aquatiques et des écosystèmes, restaurer puis garantir la qualité des eaux.

Les rapports de force sont assez violents dès que l'usage acquis mais démesuré et prédateur de l'agriculture est contesté. Cette instance, prévue de concertation et d'élaboration plurielles (élus décideurs et financeurs 50%, usagers 25% et administration 25%), est en fait le théâtre permanent de quasi guerre de tranchée.

L'influence, le lobbying des agriculteurs est tel sur les membres qui composent cette assemblée qu'il est pratiquement impossible de faire entendre l'intérêt général, l'eau étant pourtant un bien commun de la Nation.

Pour mettre fin à une guerre de tranchée il faut en sortir. Des deux camps ! Créer les conditions pour parler, écouter et être entendu de part et d'autre sinon le camp du plus fort ne fait que renforcer ses positions et imposer ses vues, ses intérêts catégoriels et les méfaits pour les autres.

C'est pourquoi, il nous faut d'avantage démontrer comment s'opère ce lobbying, mettre en évidence l'intérêt général et définir les étapes par lesquelles, par compromis successifs et significatifs, les lois et règlements vont devoir s'**APPLIQUER** à un terme le plus court.

C'est exactement ce que dit la DCE : atteindre le bon état des eaux en 2015 au plus tard…sauf dérogations **justifiées** par des empêchements physiques (matériels) ou financiers (insuffisance de budgets). C'est aussi ce que pratiquent nos amis bretons qui couvrent la quasi totalité de leurs quatre départements en SAGE (18 sur 21 bassins versants !)

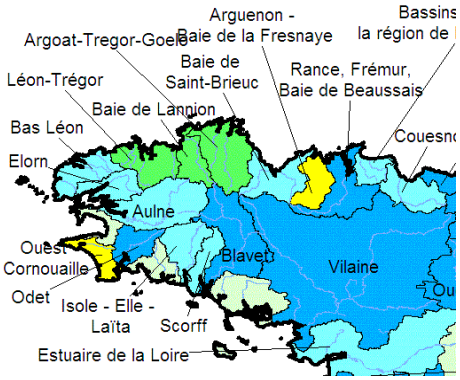

Mobiliser davantage les citoyens pour rééquilibrer ces rapports afin que leur santé et leur environnement soient protégés aussi !
Avoir raison et le faire admettre ne suffira pas si les pratiques agricoles ne changent pas. C'est une évidence devenue d'intérêt public !

Les responsables chargés de financer et de faire appliquer les mesures nécessaires doivent s'en convaincre. Nous devons y contribuer.

« - hé mon ami, rejoins-nous à l'APIEEE, amène au moins un de tes amis avec toi et convainquons autour de nous ! »

C'est notre travail et notre urgence !….Et nous ne serons pas trop nombreux à nous y atteler !
Dans le prochain numéro nous reviendrons sur ces mesures de bon sens à mettre en œuvre.

P.O. Aubouin

RAPPEL DONS

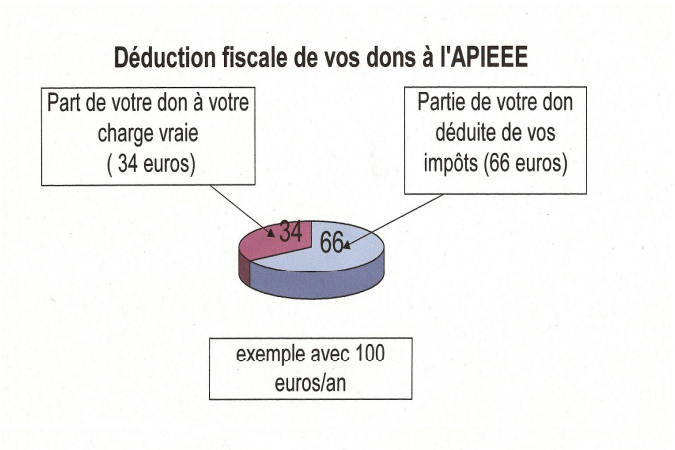

Rappel : c'est la part supérieure au montant de l'adhésion qui est considéré comme don (soit tout ce qui est au dessus de 10 euros pour l'APIEEE)

IMPORTANT : PENSEZ A NOUS DONNER VOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE AFIN QUE NOUS PUISSIONS COMMUNIQUER PLUS FACILEMENT AVEC VOUS ET EVITER DES ENVOIS PAPIERS